



Jeu gratuit et sans obligation d'achat organisé par la société La Maille au Personnel du 01/09/2011 au 31/10/2011 inclus et doté des prix suivants : Nid d'ange Tom d'une valeur de 99 €

Ce Jeu est réservé à toute personne physique, majeure, domiciliée sur le territoire métropolitain français (Corse et DOM-TOM inclus), à l'exclusion de l'ensemble du personnel des sociétés organisatrices et des distributeurs La Maille au Naturel ainsi que les membres de leur famille en ligne directe et d'une manière générale toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu ainsi que les membres de leur famille en ligne directe. Une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

Pour participer au Jeu, il suffit d'envoyer, grâce aux formulaires internet mis en ligne sur le site internet de l'entreprise et sur sa page Facebook, la photo de participation complétée de ses nom, prénom, e-mail et adresse.

Tirage au sort aléatoire effectué sous contrôle d'Huissier de Justice parmi les bulletins ayant indiqué la bonne réponse.

Les gagnants seront avisés par envoi d'un courrier à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation.

Les prix seront adressés par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation dans les quatre (4) semaines suivant la clôture du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la loi Informatiques et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ses amendements ultérieurs et à la directive européenne N°95/46/CE, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique des données les concernant et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur toute information les concernant en écrivant à La Maille au Personnel - 92 Avenue des Pyrénées - 81360 MONTREDON-LABESSONNIE.

Le participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir l'adresse e-mail de ses proches. Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé les titulaires des adresses e-mail qu'il fournit à La Maille au Personnel. En conséquence, le participant dégage La Maille au Personnel de toute responsabilité du fait des e-mails de proches qu'il fournit à La Maille au Personnel et du fait de l'envoi de sollicitations de la part de La Maille au Personnel à ces proches. Le règlement est soumis à la loi française et en cas de litige, les Tribunaux de Castres (France – 81) seront seuls compétents.